



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

12 mai 2021

Les marchés d'actions et les principaux indices en France

Il existe de nombreux marchés financiers sur lesquels vous pouvez investir en direct en actions cotées. Pour vous y retrouver, nous vous présentons ces différents marchés d'actions, ainsi que les principaux indices boursiers.

Les marchés d'actions

Les marchés d'actions se distinguent notamment par les acteurs financiers qui y interviennent, les transactions qui peuvent être réalisées, et les règles de transparence qui s'y appliquent. Tour d'horizon de ces principaux marchés.

Lieu de négociation	Plateforme de négociation				Autres lieux de négociation*
	Marché réglementé	Systèmes multilatéraux de négociation (SMN)			Internalisateur systématique (prestataire de services d'investissement)
		Euronext	Euronext Growth (ancien Alternext)	Euronext Access (ancien Marché Libre)	
Type de lieu de négociation	Marché réglementé par l'AMF	SMN qui respecte des règles de fonctionnement approuvées par l'AMF		Les règles de fonctionnement sont validées par l'autorité du pays d'agrément et simplement transmises à l'AMF avant leur mise en application	Négociation bilatérale entre l'investisseur et le prestataire de services d'investissement « internalisateur systématique »
« Exploitant » du marché	Euronext Paris (entreprise de marché)			Prestataire de services d'investissement ou entreprise de marché	Prestataire de services d'investissement
Chambre de compensation	LCH SA			Un système de règlement-livraison doit être indiqué et, le cas échéant, la chambre de compensation (notamment pour les dérivés soumis à l'obligation de compensation)	Règlement-livraison bilatéral
Modalités de règlement-livraison					
Type d'entreprises	Grandes capitalisations principalement françaises	Petites et moyennes entreprises principalement françaises	Petites et moyennes entreprises en forte croissance, principalement françaises	Principalement des grandes capitalisations	Tout type de capitalisations françaises et étrangères

Type de cotation	Continue ou double fixing selon le niveau de liquidité	Continue pour les valeurs liquides et un fixing quotidien pour les autres valeurs	Double avec une phase de négociation continue au dernier cours étendue	Continue	Prix fermes publiés par l'internalisateur systématique sur les instruments liquides négociables sur une plateforme de négociation
------------------	--	---	--	----------	---

* La négociation de gré à gré sur les actions en dehors de l'internalisation systématique est autorisée, mais cette activité a été considérablement restreinte depuis 2018. Elle concerne uniquement les transactions occasionnelles.

Les principaux indices boursiers en France

- Le **CAC 40** : il s'agit de l'indice le plus connu en France. Le CAC 40, pour « cotation assistée en continu », a été créé en 1988. Il est composé de 40 valeurs choisies parmi les 100 premières capitalisations boursières cotées sur Euronext Paris. Ces actions sont choisies selon la capitalisation boursière de la société, et leur liquidité. De ce fait, l'indice CAC 40 donne une indication sur la tendance des grandes entreprises françaises. Sa composition peut évoluer au fil des ans sans dépasser les 40 valeurs. Elle est revue par un comité d'experts indépendants : le Conseil scientifique des indices.
- Le **SBF 120** qui signifie « Société des Bourses Françaises » se compose à la fois des valeurs du CAC 40 et des 80 valeurs suivantes les mieux classées en terme de capitalisation boursière et de liquidité. Il permet d'obtenir une représentation plus fine du marché dans son ensemble.



Aux côtés de ces références, vous trouverez d'autres indices tels que le CAC Next 20, le CAC Small, le CAC IT... Ils ont chacun leurs spécificités, mais sont beaucoup moins connus que le

CAC 40 ou le SBF 120.

Le **CAC 40 ESG** est un indice boursier composé de 40 valeurs, sélectionnées en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), parmi les 60 entreprises présentes dans le CAC 40 et dans le CAC Next 20 (prétendants à une entrée dans le CAC 40). L'approche ESG retenue est celle appelée « *best-in-class* », combinée à des exclusions normatives et sectorielles. Cette méthodologie est amenée à évoluer en fonction des futures réglementations et normes européennes. La composition du CAC 40 ESG, de même que celle du CAC 40 classique, est revue trimestriellement.

Cas vécu : le CAC 40 GR « growth return »

Mme G. de Nancy a contacté [Epargne Info Service](https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements) URL = [https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements] pour en savoir plus sur cet indice, et notamment si il peut être utile à un investisseur individuel.

Epargne Info Service lui a répondu que le CAC 40 GR et le CAC 40 sont composés des 40 mêmes sociétés. Leur différence se situe sur le mode de calcul : le CAC 40 mesure uniquement l'évolution du cours de bourse, tandis que le CAC 40 GR y ajoute le montant des dividendes versés et réinvestis en actions de ces mêmes sociétés.

La rentabilité d'un placement en actions dépend de l'évolution de sa valeur sur le marché et du montant des dividendes versés pendant la durée de l'investissement. Pour connaître la performance à long terme d'un investissement dans les 40 sociétés composant ces indices, référez-vous donc au CAC 40 GR.

De même, si vous investissez dans un OPCVM dont l'objectif de gestion est de fournir une rentabilité équivalente à celle de l'indice CAC 40, comparez sa performance avec celle de l'indice CAC 40 GR puisque le gérant du fonds perçoit et réinvestit les dividendes des sociétés composant le fonds.

Enfin, sachez que cet indice permet de mieux comparer la performance des bourses de Paris et de Francfort puisque l'indice de référence allemand « DAX » se calcule en tenant compte des dividendes.

Dividendes versés et dividendes réinvestis

Une société peut décider de verser à ses actionnaires une partie de son bénéfice distribuable. Chaque actionnaire reçoit alors une somme d'argent : le dividende. On parle de dividende réinvesti lorsque l'actionnaire décide d'utiliser la somme perçue pour acheter de nouvelles actions de la société.

En savoir plus

📄 Dossier La finance pour tous : la bourse, à quoi ça sert ?

Mots clés

MARCHÉ ACTION

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE ACTIONS

14 avril 2020

Comprendre les
marchés financiers



ARTICLE

OPÉRATION SUR TITRES

14 avril 2020

La bonne exécution de
votre ordre de bourse



GUIDE ÉPARGNANT ACTIONS

24 septembre 2019

Pourquoi et comment
investir en direct en
actions cotées?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02